

Délibération N° :
2022/051

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2022 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de La Tuilière, le 28 juillet 2022 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MEUNIER Ingrid, ROYER Jean-Paul, SIETTEL Thomas.

Absents excusés : BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, VIETTI Dominique, CHABRE Michel.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : PROJET DE MAISON DES SERVICES / MODIFICATION DES MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Le projet de restructuration de l'ancienne maison de retraite de St Just en Chevalet englobe deux projets distincts :

- Une première tranche de travaux avec la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire ;
- Une seconde tranche de travaux avec la réalisation d'une Maison des services publics.

M. le Président informe l'assemblée que le projet de maison des services a été réévaluer par le maître d'œuvre compte tenu du contexte économique.

Il indique que les dossiers de demandes de subvention doivent être modifiés en conséquence pour prendre en considération ces modifications.

M. le Président invite les membres du Conseil Communautaire à solliciter les subventions afférentes à cette opération sur la base du plan de financement détaillé ci-après :

Plan de financement :

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2022 042-244200820-20220728-DE_2022_051-DE

Coût prévu du projet		Financement prévu du projet		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux en %	Montant
1 - ACQUISITION FONCIERE ET IMMOBILIERE	300 000,00 €	FINANCEMENTS PUBLICS	53	1 048 364,00 €
		Région : sollicité	8	150 000,00 €
2 - TRAVAUX	1 378 508,00 €	Europe :	0	0,00 €
		Etat : attribué	16	323 021,00 €
3 - MATERIEL ET EQUIPEMENT	0,00 €	Département : attribué	15	300 000,00 €
		Autre financement public (préciser) :		
		CAF sollicité	13	255 343,00 €
4 - HONORAIRES ET MAITRISE D'ŒUVRE, ETUDES	109 273,00 €	RENOLUTION attribué	1	20 000,00 €
		FINANCEMENTS PRIVES	0	
5 - INVESTISSEMENT - AUTRES	190 739,00 €	financeur (préciser) :	0	
		RESSOURCES PROPRES	47	930 156,00 €
		Autofinancement, fonds propres, emprunt	47	930 156,00 €
TOTAL	1 978 520,00 €	TOTAL	100	1 978 520,00 €

Entendu l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : APPROUVE le projet de restructuration de l'ancienne maison de retraite de St Just en Chevalet en maison des services publics ;

Article 2 : ARRETE les nouvelles modalités de financement de cette opération,

Article 3 : SOLLICITE le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et la Caisse d'Allocation Familiale pour cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2022 042-244200820-20220728-DE_2022_051-DE

Fait à Saint Just en Chevalet, le 28 juillet 2022
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 5 septembre 2022

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2022 042-244200820-20220728-DE_2022_051-DE